

Le P'tit Ménulph

Le journal municipal de Saint-Menoux



Le mot du maire

L'élection de notre premier adjoint Jean-Paul DUFREGNE comme député le 18 juin implique indirectement quelques changements au Conseil Municipal.

La loi sur le non cumul des mandats, pour notre village de plus de 1 000 habitants, a dû lui faire choisir entre le Conseil Municipal et le Conseil Départemental. En tout état de cause, il ne pouvait plus être ni adjoint au maire, ni présider la Communauté de Communes, y compris s'il choisissait de privilégier son mandat municipal.

Malgré son attachement indéfectible à Saint-Menoux, il a fait le choix de la raison plus que celui du cœur en gardant son mandat départemental.

En effet, celui-ci lui permet d'avoir accès à des informations utiles pour sa fonction de député en étant désigné pour siéger dans des instances départementales telles que la Mission Locale, le Comité d'Expansion Economique, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, le Laboratoire Départemental d'Analyses pour ne citer que celles-ci.



Je respecte entièrement sa décision et je la comprends fort bien. Je sais qu'il restera très attentif à tous les projets pour Saint-Menoux qu'il continuera de défendre dans ses fonctions à la fois de Conseiller Départemental et de Député. Un grand merci à lui pour toutes ces années au service de notre village et pour le dynamisme qu'il a su mettre en place au sein de notre commune.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions pour porter la parole de nos territoires.

Après la démission de Jean-Paul en date du 18 juillet 2017, le Conseil Municipal reste toujours composé de 15 membres. C'est Stéphanie CHAPUT, 14^{ème} sur la « liste de rassemblement à gauche », qui vient compléter l'équipe. Je lui souhaite donc la bienvenue.



Au Conseil Communautaire, parité oblige, on remplace un homme par l'homme suivant sur la liste : Jean Guy CHERION siègera donc. Tous ces changements expliquent le retard de parution de ce P'tit Ménulph. Mais je souhaitais attendre que tout soit officiel, pour vous retranscrire les propos de Jean-Paul et vous informer des changements au sein du Conseil Municipal.

À la lecture de ce 7^{ème} numéro, vous observerez que les résultats financiers sont satisfaisants, autant en terme de fonctionnement que sur le plan de l'investissement. En effet, les sommes épargnées devront nous aider à mettre en œuvre les travaux futurs : notamment l'annexe de la maison de santé.

À l'automne, les travaux de la rue des Vignes débiteront afin d'offrir une meilleure accessibilité au cimetière, de sécuriser le cheminement des piétons et de l'embellir. Elle en a bien besoin et ce sera la phase finale de notre Contrat Communal d'Aménagement de Bourg.

Je vous souhaite une bonne rentrée à tous.

Ludovic JULIEN

Nouveau dispositif de demande de carte d'identité

En premier lieu, il faut prendre un rendez-vous avec la Mairie de Bourbon-l'Archambault (04 70 67 00 08) ou la Mairie de Moulins (04 70 48 50 09). Vous pouvez retirer et pré-remplir un dossier à la Mairie de Saint-Menoux, ou faire votre pré-demande sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Dans les deux cas il faudra vous déplacer dans l'une de ces mairies pour la réalisation de l'empreinte digitale avec votre dossier ou le numéro de pré-demande.

La procédure est la même pour une demande de passeport.

INFOS PRATIQUES

Assistante sociale

Mme BOISSONNAY se déplace à la mairie uniquement sur rendez-vous : 04 70 67 03 04

Permanences juridiques

Gratuites, sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois entre 9h et 10h à la mairie avec Mme GIRAUDON

Communauté de Communes

Tél : 04 70 67 11 89

Site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

Mairie

Tél : 04 70 43 92 28 – Fax : 04 70 43 78 21

Changement d'E-mail : mairie@st-menoux.fr

Site : www.saint-menoux.net

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi : 8h30-12h et 13h30-18h / mardi, jeudi : 8h30-12h / Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30

Permanences maire ou adjoints : samedi 11h à 12h à la mairie

REGARD SUR LES FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

C'est le document qui présente les résultats financiers de l'exercice écoulé et qui sert de référence pour préparer le budget de l'année en cours.

Excédent Reporté 2016 : 263 506 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2016 : - 792 900 €

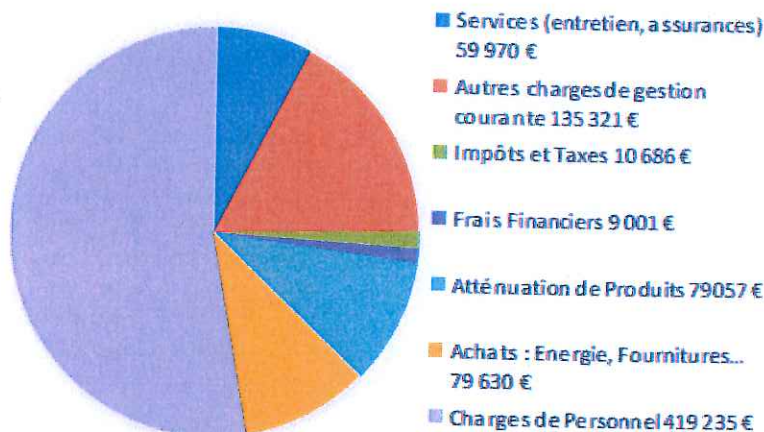
Recettes réelles de fonctionnement 2016 : + 1 040 267 €

Excédent réel de fonctionnement 2016 : 247 367 €

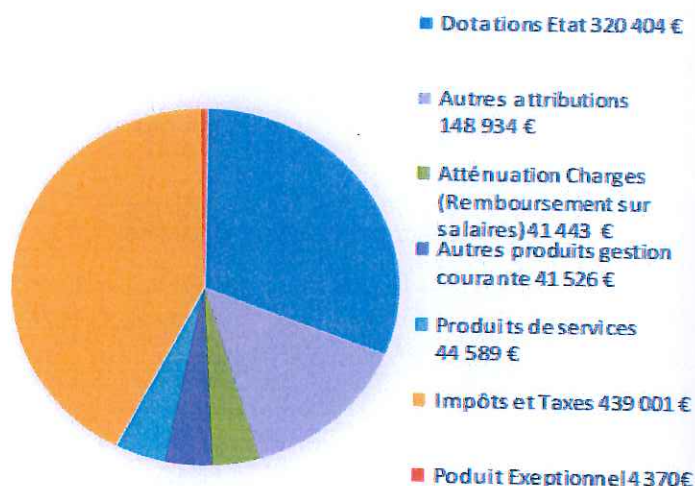
Résultat de Fonctionnement 2016 : 510 873 €

L'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) participe au financement des investissements qui font l'objet d'un budget spécifique. C'est l'autofinancement de la commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENTS 2016

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Remboursement capital emprunt	27 040 €	Fonds de Compensation TVA	56 987 €
Participation centre social Souvigny	8 291 €	Subventions Département	56 771 €
Matériel et Mobilier	32 165 €	Subventions Etat	9 744 €
Entretien Bâtiments	49 184 €	Excédent d'investissement Reporté	163 750 €
Aménagement Bourg	190 224 €		
Classe Ecole Primaire	17 175 €		
Voirie	6 250 €		
Bâtiment Périscolaire	89 255 €		
Maison du Football	127 628 €		
TOTAL	547 212 €	TOTAL	287 252 €

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, soit 259 960 €, est financée grâce aux excédents réalisés par le budget de fonctionnement.

Au 31 décembre 2016, la dette de la commune s'élève à 346 412 € soit 326 € par habitant, ce qui correspond à une baisse de 9€ par habitant par rapport à 2015.

BUDGET 2017

En fonctionnement le budget s'élève à 990 772 €, il intègre le transfert de la crèche de Saint-Menoux à la Communauté de Commune en Bocage Bourbonnais, ce qui signifie moins de dépenses de personnel, mais aussi moins de recettes liées à ce service public.

En investissement, il s'élève à 1 617 768 €.

Ce niveau élevé est lié à la construction du bâtiment périscolaire ainsi qu'à la poursuite du CCAB (Tranche 3, Abords de la Mairie). Ces travaux bénéficient de subventions conséquentes.

DES TAUX D'IMPOSITION INCHANGÉS

	Taux Commune 2017	Taux Moyens 2016		Produit attendu 2017
		Département	National	
Taxe d'Habitation	23,35%	25,76%	24,19%	243 307 €
Taxe Foncière Bâti	15,07%	19,10%	20,52%	106 801 €
Taxe Foncière Non Bâti	29,83%	35,68%	49,15%	34 543 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	28,51%	<<<	25,95%	8 924 €

Le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg s'achève.

Les travaux de la rue et de la place Saint-Germain, de la place de la Croix et de la rue des Granges, des abords de l'église et de la Mairie, sont maintenant achevés. Une réflexion sur l'amélioration du fleurissement est en cours afin de mettre en valeur ces belles réalisations.

A la suite de la suppression de l'ancien garage communal en juin dernier, il reste à rénover le mur d'enceinte qu'il dissimulait. Les travaux sont prévus pour courant octobre.

De gros travaux sont également prévus dès l'automne rue des Vignes, pour un montant d'environ 150 000 €, afin de sécuriser les abords du cimetière et de faire ralentir les voitures par circulation alternée.



Sécurité routière



Suite à la dernière réunion publique, des mesures de vitesse ont été demandées par la Mairie au Département. Elles vont avoir lieu rue de la Touraine, route d'Agonges et route de Moulins afin d'évaluer si une amélioration doit être apportée.

Nouveau bâtiment périscolaire

Depuis la cérémonie de la pose de la première pierre le 18 mars 2017 en présence de Monsieur le Préfet, les travaux ont avancé à un rythme soutenu. Le bâtiment devrait être terminé début 2018.

Pour une surface de 400 m², le coût total de cette opération s'élève à 845 000 € H.T, co-financé par l'Etat (44,92 %), le Conseil Départemental (17,72 %), la CAF (13,64 %) et la Commune (23,61 %).

Ce nouveau bâtiment va regrouper l'accueil de loisirs avec une salle modulable de 100 m², et la cantine comprenant une salle de 103 m², une cuisine mutualisée, des espaces de rangement et un espace administratif. Le hall, les sanitaires et le préau viennent compléter cet ensemble.



Chiens éco-citoyens



RAPPEL :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Dans le cas contraire, les contrevenants sont passibles d'une amende.

DVD en vente



Le film **SAINT-MENOUX commune en Bocage Bourbonnais** de Peter Wyssbrood est en vente au prix de 5 €. Les points de vente sont la bibliothèque (permanence les mercredis de 10h30 à 12h et le premier samedi de chaque mois de 10h30 à 11h30), la mairie, la boulangerie Guillot et la boulangerie La Panetière.

AGENDA

Septembre

Dim 10 : Marche et repas Terre Nord Sud et Comité des Fêtes (départ entre 7h30 et 10h).

Sam. 16 : Journée du Patrimoine : 16h projection du film «L'art roman en Auvergne » suivie d'une visite sur la symbolique romane commentée par Mme KELLER.

Sam. 16 et Dim. 17: Journée du Patrimoine : Exposition sur les églises peintes en Bourbonnais (Association Les Amis de l'Église) de 10h à 19h dans l'église.

Dim. 17: Journée de la Création des Féd'Arts de 10h à 20h.

Vend. 29 : Concert des Journées Musicales d'Automne à 21h à l'église.

Sam. 30 : Brocante organisée par le Comité des Fêtes.

Octobre

Jeu. 5 : Passage de la déchèterie mobile sur le parking du CAC.

Novembre

Sam. 4 : Concours de belote de Générations Mouvement.

Sam. 11 : Soirée dansante de l'AS Ménulphienne.

Sam. 18 : Repas du CCAS.

Dim. 19 : Loto du Comité des Fêtes.

Sam. 25 : Exposition-vente d'œuvres d'art (vide-atelier des Artistes).

Décembre

Vend. 1er : Soirée Téléthon à Saint-Menoux .

Sam 2 : Soirée téléthon à Bourbon

Sam 9 : Théâtre du Comité des Fêtes.

Cinéma itinérant à 20h30 au Centre d'Animation Culturel

Lundi 18 Septembre
Lundi 16 Octobre

Lundi 13 Novembre
Décembre : à définir



SICTOM : INFORMATION SUR LA FIN DE L'ENFOUISSEMENT DES DECHETS ET PROJET DE REEMPLACEMENT

L'enfouissement des déchets non dangereux dits plus communément « les sacs noirs » ne sera plus autorisé sur le site de Chézy à partir de mars 2018 par arrêté préfectoral. Toutefois, la capacité disponible de stockage pourrait permettre d'accueillir des déchets jusqu'au courant de l'année 2019. Le SICTOM a formulé la demande au Préfet et est en attente de sa décision.

Il était urgent pour le SICTOM Nord Allier de trouver une alternative à l'enfouissement au vu de l'échéance proche de la fin de ce mode de stockage.

Pour mémoire, le SICTOM avait projeté la réalisation d'une Unité de Traitement Mécano-Biologique (TMB), d'une plateforme de compostage de déchets verts et l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Ce projet a été lancé il y a plus de 10 ans avec acquisition d'un terrain jouxtant le site de Chézy et dépôt d'un permis de construire.

La révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) applicable dans le département par le Conseil Général en juin 2013 a exclu le traitement des ordures ménagères par traitement mécano-biologique.

Par conséquent, le Préfet a délivré un arrêté le 2 septembre 2013 qui autorisait l'exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts mais refusait le TMB et l'extension de l'ISDND.

Le SICTOM a engagé un recours auprès du Tribunal Administratif qui a rejeté le 3 juin 2014 sa requête. Le SICTOM a ensuite fait appel contre ce jugement en août 2014, et est toujours à ce jour en attente de la décision de la Cour d'Appel de Lyon.

La solution du Traitement Mécano-Biologique a été finalement stoppée par les élus lors du Conseil Syndical du 30 mars 2017, compte tenu du fait que la décision de la cour d'appel n'était pas rendue et que l'échéance se rapprochait (dans un peu plus d'un an l'enfouissement des déchets n'est plus autorisé).

Devant l'urgence de la situation, le SICTOM doit trouver une solution rapide et la moins coûteuse possible : l'acheminement vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères de Bayet. L'investissement serait de l'ordre de 2,5 Millions d'euros avec la construction d'un quai de transfert pour le chargement des déchets non dangereux.

Afin de limiter les coûts et de ce fait l'augmentation de la TEOM, le SICTOM propose de mutualiser les moyens avec le SICTOM Sud Allier et d'éviter les transports à vide. Les emballages recyclables du SICTOM Sud Allier seront apportés à Chézy afin de les traiter dans le nouveau centre de tri (en projet de construction) et une partie des déchets verts du SICTOM Sud Allier seront apportés sur la plateforme de compostage du SICTOM Nord

Allier. Cela permettrait à la fois de le rentabiliser et de limiter les trajets entre les deux sites.

Afin de mieux comprendre la politique des déchets et l'utilité du tri des ménages, il est très intéressant de vous inscrire aux visites guidées du site de Chézy.

Les prochaines dates : 29 septembre, 27 octobre.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Du champ à l'assiette et de l'assiette à la poubelle, 89 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetées chaque année dans l'Union Européenne, soit 179 kg par personne !

Le gaspillage alimentaire en France représente :

- * 150 kg par an et par personne sur toute la chaîne de production, de distribution et de consommation.
- * 20 kg par an et par personne jetés à la maison, dont 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas.
- * Plus de 400 € par an pour une famille de 4 personnes.

Encore trop de déchets alimentaires, dont certains même pas entamés, finissent dans les sacs noirs !
Connaître les dates de péremption, bien ranger son frigo, cuisiner les restes, consommer les fruits et légumes imparfaits... autant d'astuces qui vous permettront de réduire le gaspillage alimentaire au quotidien.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger les fiches astuces du SICTOM Nord Allier sur www.sictomnordallier.fr, rubrique « Prévention ».



POURQUOI TRIER PLUS ET MIEUX ?

Tous les emballages sortant du centre de tri de Chézy sont acheminés vers des usines de recyclage spécialisées afin de connaître une seconde vie sous forme de nouveaux objets.

Geste utile au quotidien, le tri permet d'agir concrètement en faveur de l'environnement et du cadre de vie.

Trier et recycler permettent de :

- Économiser l'énergie et les ressources naturelles de la planète en diminuant les prélèvements de matières premières non renouvelables (pétrole, bois, minerais...) au profit de l'utilisation de matières premières secondaires issues du recyclage des déchets.
- Créer de nouveaux emplois : gardiens de déchèteries, agents de tri, ambassadeurs du tri chargés d'informer les habitants.
- Prolonger la durée de vie de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : on économise ainsi une place précieuse sur le site et on prolonge sa durée d'exploitation.
- Maîtriser les coûts, notamment de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :
 - * On limite les dépenses liées à l'enfouissement, qui augmentent régulièrement pour répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité des sites.
 - * On augmente les recettes via les aides accordées par Eco-Emballages (proportionnelles aux quantités et à la qualité des matériaux triés) et via la revente de ces produits triés, devenus matière première pour l'industrie.
- Les efforts de réduction et de tri des déchets demandés à chacun, comme les efforts d'amélioration des services, permettent au mieux de maîtriser la hausse de la TEOM.